



### **Colonel Rabe Jules, chef de région, parrain de Dinabe Atsimo Andrefana**

Ankililoaka II est la première localité à se rebeller et refuser de payer les dommages et intérêts imposés par le «*Dinabe*». Un pied de nez à l'endroit des autorités qui ne savent pas exactement sur quel pied danser.

*«Le Vonodina demandé est exorbitant, correspond à un texte mal interprété»*

, selon Manosotsy dit Varia, le chef Fokontany d'Ankililoaka II, à la sortie d'une réunion de «Fokonolona». Il n'y a aucune raison valable pour punir toute une population à payer des dommages et intérêts allant jusqu'à 25 zébus plus trois millions d'ariary (63 zébus au début).

*«Notre faute serait d'avoir dénoncé le coupable tardivement, qui n'est autre que le fils du vieil instituteur assassiné par les brigands».*

Tandis que meurtriers et voleurs ne sont pas punis et courent librement, la population d'Ankililoaka II est punie pour payer le

«*Vonodina*»

. Cela fait rappeler la justice: est-ce que la corruption y serait pour quelque chose dans le «*Dinabe*» »

? C'est pour cela que la population toute entière refuse d'obéir

. «*Nous respectons le Dinabe à la lettre, mais trop, c'est trop*»

, rétorque Aselima, président de

«*Dinabe*»

à Ankililoaka II. En effet, la population avait des devoirs envers le mort, les jours suivant l'assassinat et ne pouvait livrer le coupable à la limite du temps règlementaire. Voilà le délit de toute la population d'Ankililoaka II.

**Qu'est ce que le «Dina»?** Le «Dina» est une convention, une entente, entre habitants d'une localité, d'un village. Le «Dina» assure la sécurité en cas de meurtre ou vol de zébus. Il existe depuis la nuit des temps, bien avant l'état policé. Si bien que la population se sentait dans son élément naturel dès que le «Dina» a été appliqué dans la société malgache d'antan des années d'avant 60. Avec l'avènement de l'Etat de droit, le «Dina» s'est éclipsé. Aujourd'hui le «Dina» revient en force. La vindicte populaire n'est autre que l'expression d'un ras-le-bol d'une justice corrompue assortie d'impunité. En ce moment, le «Dinam-paritra» de Manakara est en cours d'élaboration ainsi que celui de la Région Est. D'autres suivront certainement pour donner raison à la vision du père du «Dinabe» de Toliara.

**Parrain.** L'actuel «Dinabe» est le fruit d'une synthèse de plusieurs «Dina» utilisés depuis longtemps dans la région Sud-Ouest. Ces «Dina» avaient déjà démontré leurs preuves avec des résultats plus ou moins probants. En confectionnant son «Dinabe», la vision de Rabe Jules (il était encore à la tête de la circonscription de la gendarmerie de la région Sud-Ouest) serait la gestion de la région accès aux résultats. Que ces résultats soient palpables et que la population vive en paix sans peur aux tripes chaque nuit et puisse vaquer librement aux travaux de développement. Aussi, pour avoir de bons résultats, Rabe Jules avait réuni des représentants des communautés locales, des juges, des élus (députés et sénateurs). Toutefois, le tribunal de Toliara a mis 4 mois au moins pour valider et accorder l'homologation, sous forme de grosse en date du 27 septembre 2016, rendu par le TPI de Toliara, jugement N° 229-C du 24 Juin 2016.

**Quid des juges?** Aujourd'hui, les juges se sentent complices de ce qui se passe à Ankililoaka II. Où le «Dinabe» s'ancre, il faut reconnaître qu'il y a défaillance de l'Etat. Il y a eu meurtre et le traitement du dossier est différent. Il ne s'agit pas simplement d'un vol de zébus. Mais les juges ne peuvent et ne veulent intervenir, pour le moment. Les plaintes qui parviennent aussi bien au Tribunal qu'au Bianco sont redirigées directement vers le palais de la Région à Mitsinjo. Quelle lourde responsabilité sur le dos du Colonel Rabe Jules! Dr Paubert, past-président de la plateforme de la société, s'accorde à dire que le

«*Dinabe*»

a apporté paix et sécurité à l'avènement de Rabe Jules à la tête de la région Sud-Ouest : les vols de zébus ont diminué ou presque disparu. Les coupeurs de route de Mahaboboka (RN7) ont cessé leur acte de banditisme, par magie. Même le trafic de tortues a été prévu dans le règlement de

«*Dinabe*»

, à savoir: une forte amende d'un million d'Ariary aux contrevenants. A-t-on jamais entendu une seule application de

«*Dinabe*»

sur tous les trafiquants de tortues attrapés ?

**L'avenir de «*Dinabe*».** «*Encore de beaux jours devant le Dinabe* », rassure le Colonel Rabe Jules. Il est conscient de ce qui se passe: le dérapage des uns d'une part, et ceux qui profitent de la situation, d'autre part. Certains brandissent même le «*Dinabe*» pour semer la peur, pour le faire tomber.

*«Il y aura un encadrement des membres de Dinabe. Tout le monde sait que le tribunal est corrompu et c'est pour cela que la vindicte populaire gagne du terrain. Les juges sont des gens diplômés et pourtant sont enclins à la corruption, alors que dire de simples citoyens qui composent le Dinabe»,*

dit

-il avec assurance. Un avenir certain si le tribunal de Toliara apporte sa contribution, en gage de l'homologation déjà accordée.

**Charles RAZA, correspondant**